



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion des associations Actualités eau

DREAL Pays de la Loire

30 juin 2023



Enjeux qualité de l'eau en Pays de la Loire

- Une qualité de l'eau qui ne s'améliore pas : **11% des cours d'eau en bon état**
- Part des masses d'eau de la région en pression significative / risque de non atteinte du bon état :
 - Hydrologie : 72%**
 - Morphologie / continuité : 84%**
 - Pollutions diffuses (pesticides / nitrates) : 77%**
 - Macro-polluant : 35%**
- 90 % des masses d'eau subissent au moins une pression significative**
- En 2021 : **52% des eaux souterraines en mauvais état chimique** (dont 89% à cause des pesticides)
- 47 captages classés au titre de la pollution par les pesticides et/ou les nitrates (92% en eaux souterraines et 8% en eaux superficielles, mais 45% des volumes en eaux superficielles)

Une situation qui reste dégradée en dépit des actions mises en place qui nécessitent une mobilisation de tous les acteurs.

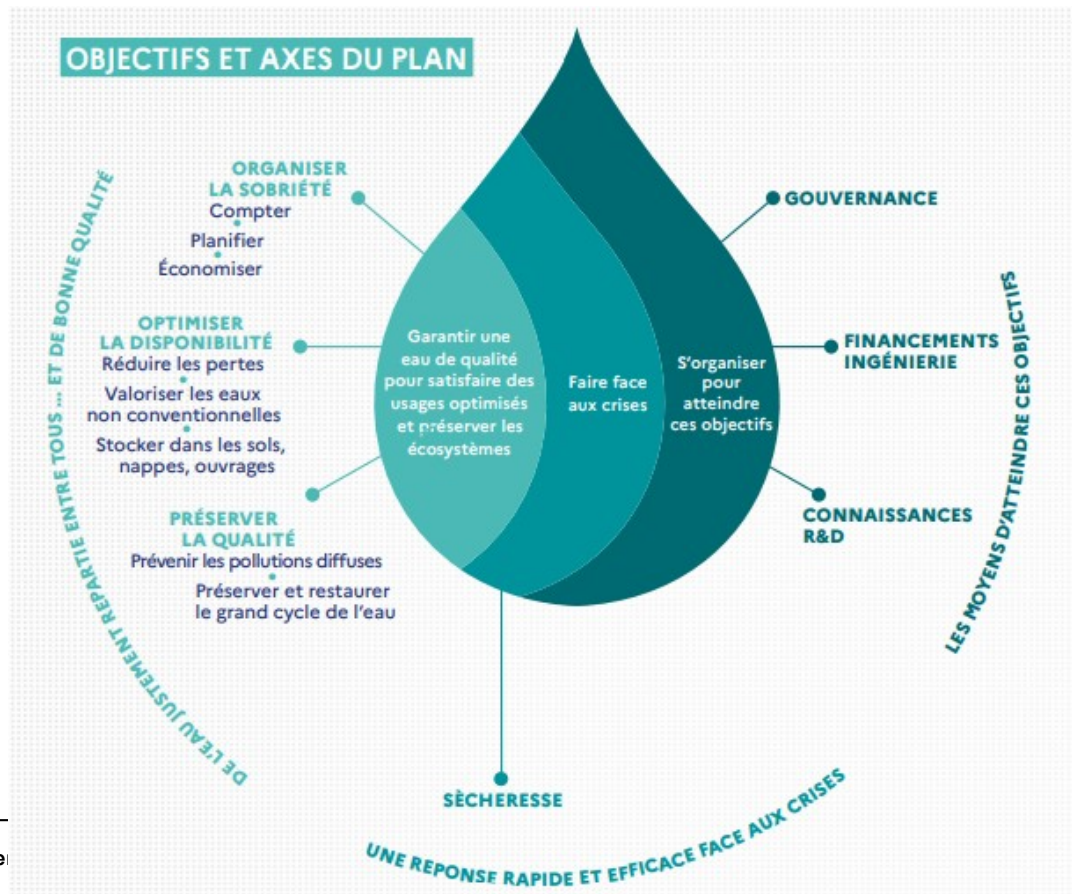
Actualités sur le thème de l'eau

Plan eau

AXE 1 / Organiser la sobriété des usages

AXE 2/ Optimiser la disponibilité de la ressource

AXE 3/ Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels



Plan eau

AXE 1 / Organiser la sobriété des usages

- **-10 %** d'eau prélevée d'ici 2030
- **Pour les acteurs économiques** : mise en place de plan de sobriété, soutien financier supplémentaire (pour l'agriculture), etc.
- **Pour les territoires** (bassins-versant) : plan d'adaptation au changement climatique, définition d'**objectifs de réduction de prélèvement dans les SAGE et PTGE**
- **Côté réglementaire** : arrêt des autorisations de prélèvement dans les bassins versants en déséquilibre, abaissement des seuils de déclaration des forages domestiques, etc.

Plan eau

AXE 2/ Optimiser la disponibilité de la ressource

- **Pour les collectivités** : aides supplémentaires sur la réduction des fuites et la sécurisation de l'alimentation en eau potable (actions « petit cycle »)
- Focus sur la **valorisation des eaux non conventionnelles** (REUT, eau de pluie, eaux grises) : levée des freins réglementaires, mise en place de guichet unique (préfet de département) pour le dépôt des dossiers, accompagnement France expérimentation.
- Financement de paiements pour services écosystémiques pour la préservation des zones humides

Plan eau

AXE 3/ Préserver
la qualité de l'eau
et restaurer des
écosystèmes sains
et fonctionnels

- Accompagnement du pacte et de la **loi d'orientation et d'avenir agricoles** (soutien aux démarches agro-écologiques, agriculture biologique)
- **Soutien aux territoires** : revalorisation des MAEC, prolongation de l'expérimentation PSE (paiement pour services environnementaux), soutien à la mise aux normes des STEP, aux projets de désimperméabilisation, etc.
- Focus sur les **solutions fondées sur la nature**, mise en place de 10 opérations phares sur le bassin Loire-Bretagne (en particulier sur la lutte contre les sécheresses, la restauration des ZH, des cours d'eau, etc.)

Plan eau

Axe transversal :
Mettre en place les
moyens d'atteindre
ces ambitions

- Généralisation des CLE et promotion de la définition par les SAGE de **répartition des volumes prélevables**
- **Réforme des SAGE** à venir (simplifications administratives, portée juridique du règlement, etc.)
- Dans les **programmes pluriannuels d'investissement des collectivités** : inscription de la protection et de la restauration du patrimoine naturel
- Commande d'une **étude prospective sur l'évolution de la demande en eau** en France (suite à Explore 2)
- Diffusion d'un **outil de visualisation des restrictions « sécheresse »** et mise à jour du guide national

Nomenclature IOTA : travaux milieux aquatiques (rubrique 3.3.5.0.)

Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques uniquement soumis à déclaration IOTA

→ Nouveau projet de décret visant à réintégrer la rubrique annulée en répondant aux injonctions du Conseil d'État (consultation du public s'est déroulée du 19/04 au 11/05/2023)

- sont exclus les **travaux de suppression ou de réduction de hauteurs d'ouvrages hydrauliques**, qui présentent un risque d'impact potentiel sur la sécurité publique
- seuls les **travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques** qui ne présentent pas de danger pour la sécurité publique et qui n'accroissent notablement le risque d'inondation sont maintenus dans le champ d'application de la rubrique

→ **Parution du décret attendu durant l'été 2023**

REUT : évolution du cadre réglementaire

Nouveau projet de décret relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie

La consultation du public s'est déroulée du 31/05 au 22/06/2023

→ **simplification de la procédure d'autorisation** définie par le décret n°2022-336 du 10/03/2022

→ **Définition des « eaux non conventionnelles » (article R.211-123)** : toutes les eaux impropres à la consommation humaine → Autorisation de l'utilisation de ces eaux possible si **ces eaux et les usages sont compatibles** avec les exigences de la protection de la santé humaine et de l'environnement

→ **Cas des eaux de pluie (article R.211-124)** : introduit un encadrement pour la réutilisation **des eaux de pluie**

REUT : évolution du cadre réglementaire

2 projets d'arrêtés ministériels visant à modifier l'AM du 2 Août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts

La consultation du public s'est déroulée du 07/06 au 28/06/2023

- projet d'arrêté relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures

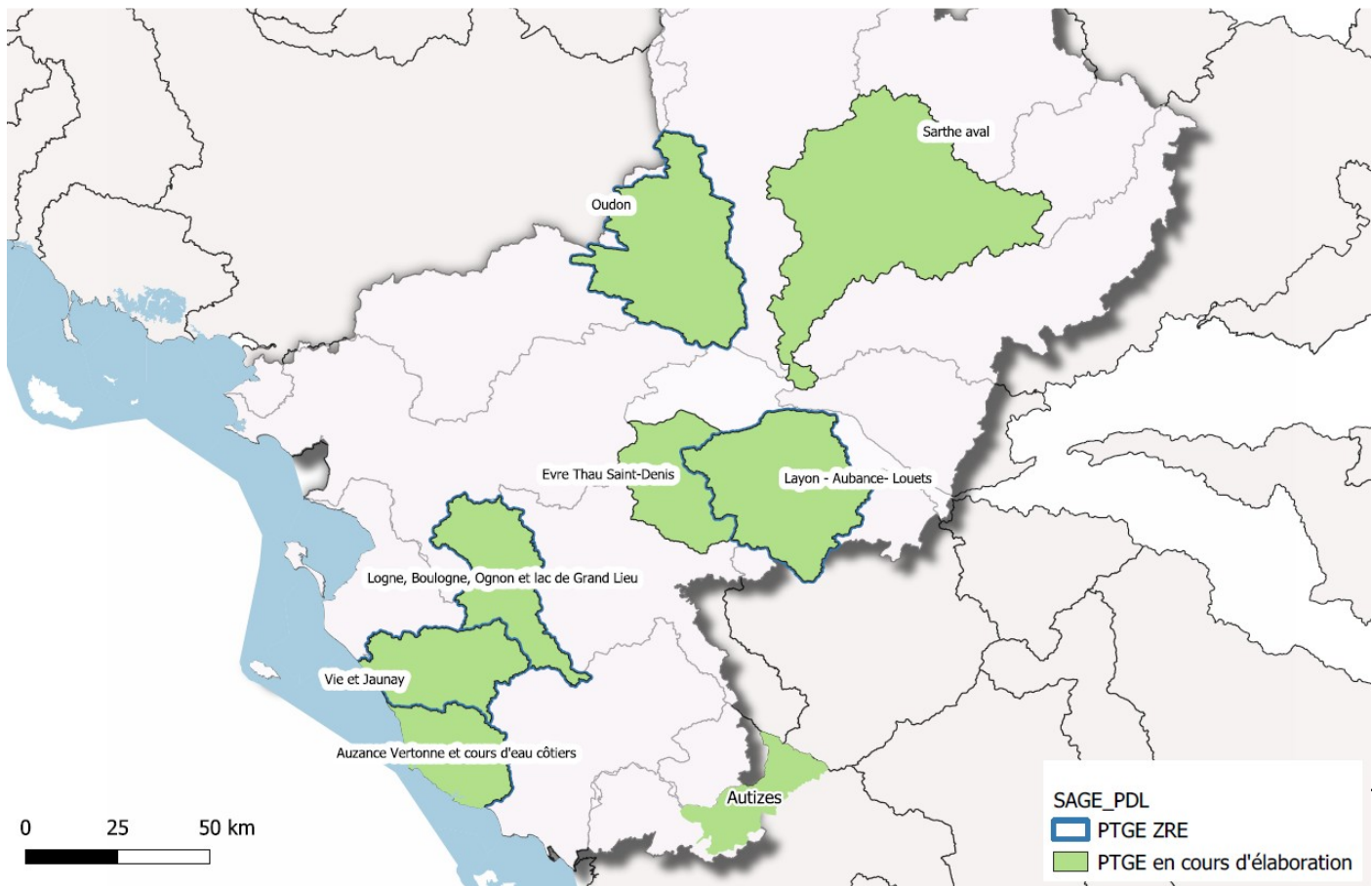
→ intégration des seuils et normes de qualité issues du Règlement (UE) n° 2020/741 du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau

- projet d'arrêté relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts

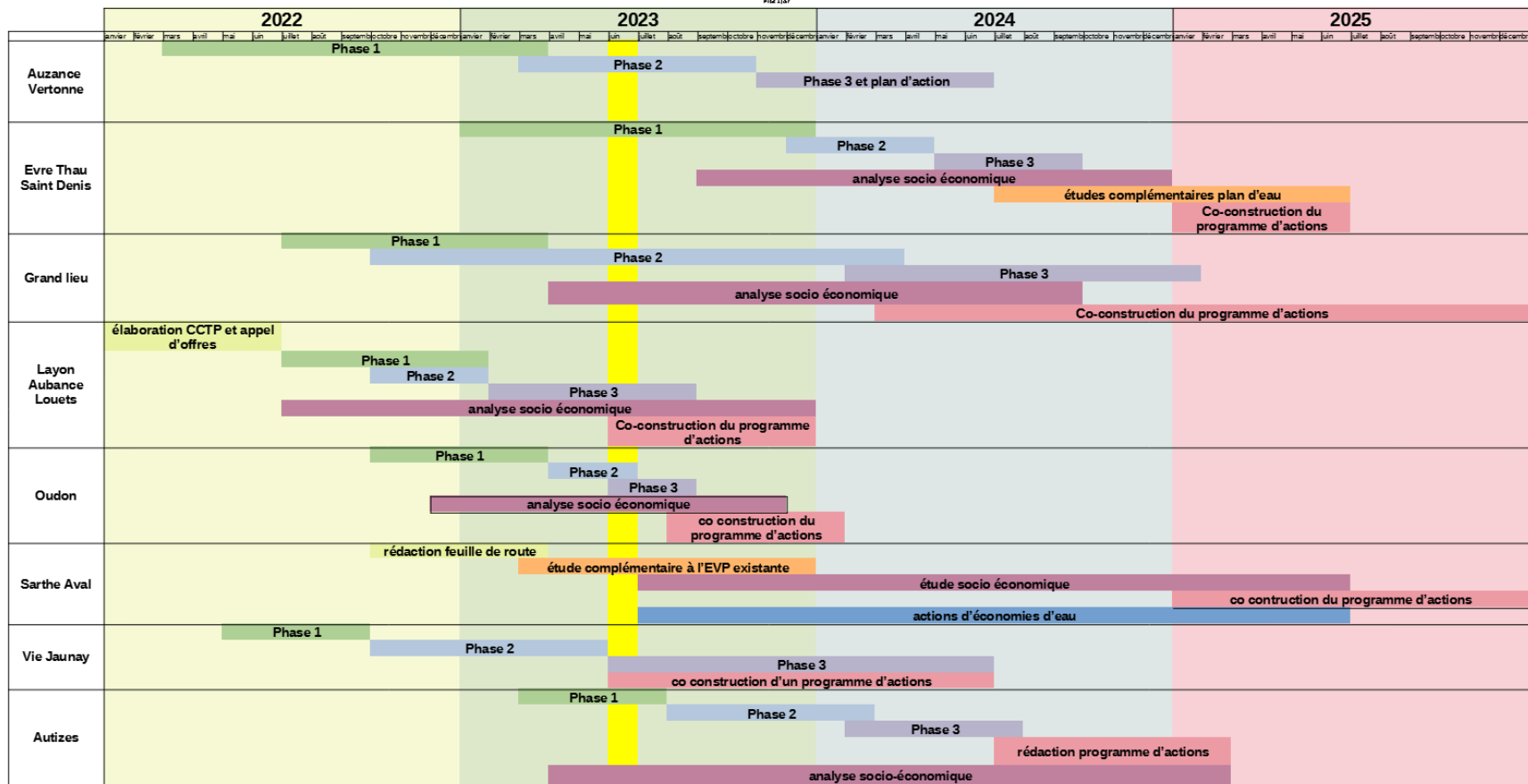
→ reprise des seuils de l'arrêté du 2 août 2010, en introduisant la possibilité de mettre en place des « barrières » devant permettre d'atteindre le même niveau de qualité

Actualités sur le thème de l'eau

Gestion quantitative – Démarches PTGE en Pays de la Loire

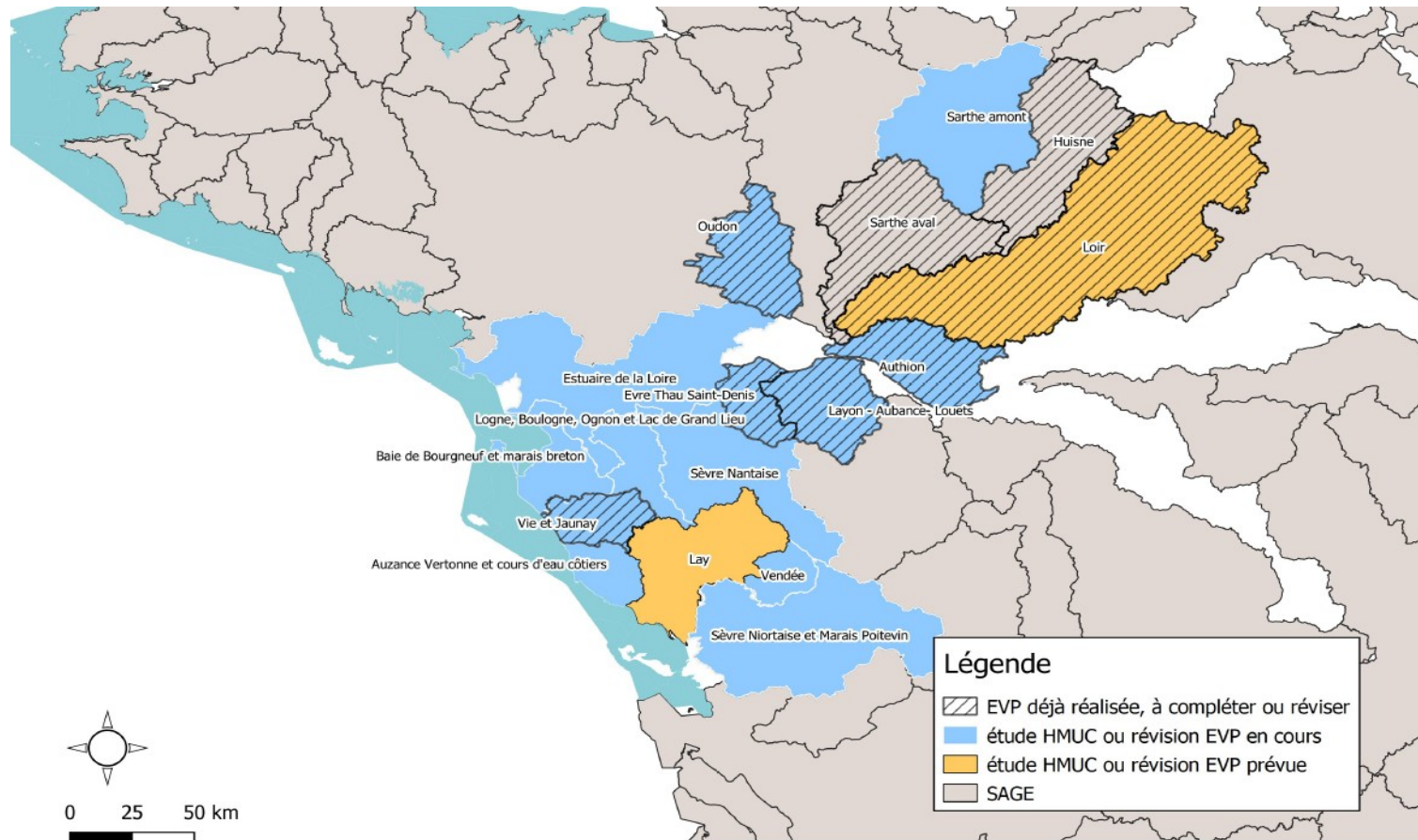


Calendrier démarches PTGE en Pays de la Loire

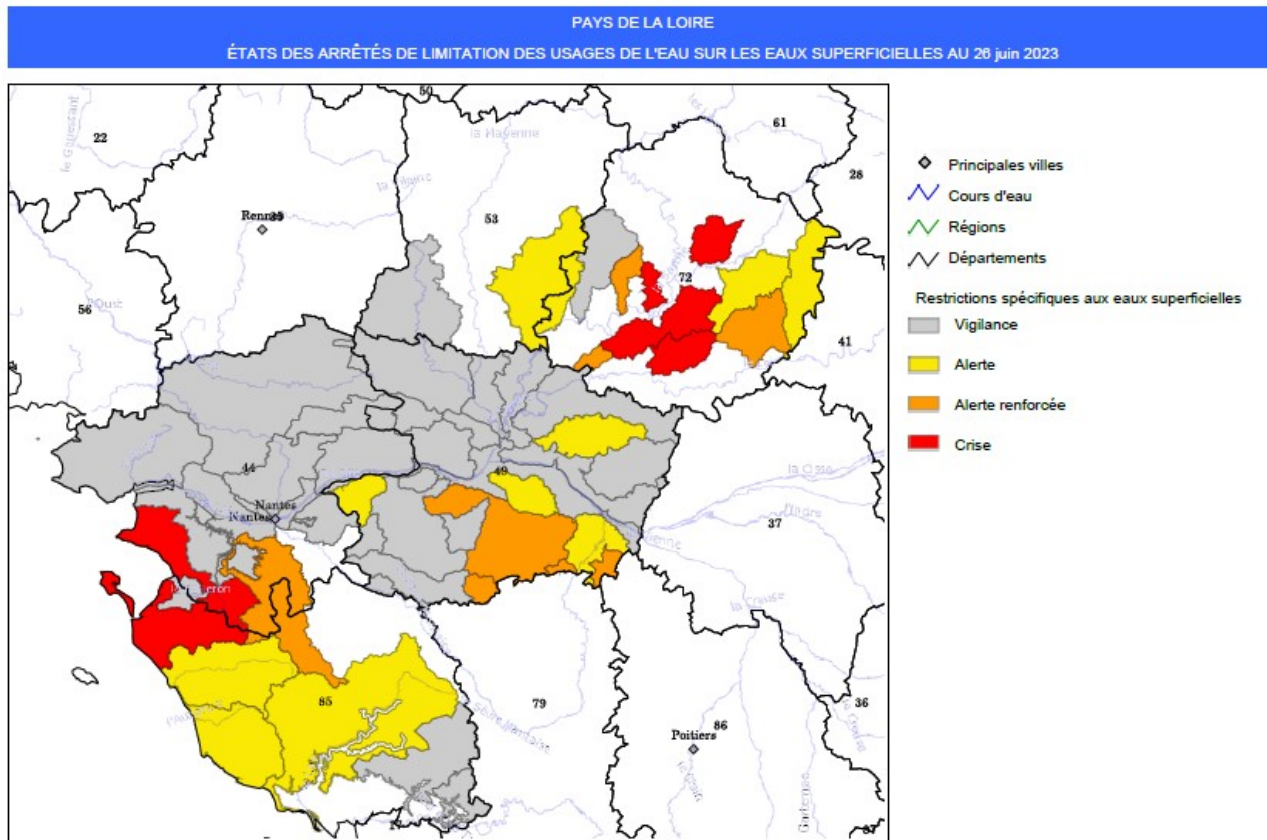


Actualités sur le thème de l'eau

Gestion quantitative – Démarches HMUC en Pays de la Loire



État de la sécheresse en 2023 : situation au 23/06/2023 du niveau de gestion par zone d'alerte en Pays de la Loire



État de la sécheresse en 2023 : évolution des niveaux de gestion par zone d'alerte pour chaque département sur les eaux superficielles

→ Une situation globalement du même ordre qu'en 2022 à la mi-juin

Date	Gestion	44	49	53	72	85	Total
01/06/23	Alerte renf.	1	0	0	0	0	1
	Crise	0	0	0	0	0	0
15/06/23	Alerte renf.	1	5	0	3	1	10
	Crise	1	0	0	2	1	4

→ État d'avancement de la révision des ACS :

ACS	44	49	53	72	85
Date de signature	08/06/2023	26/06/2023	20/04/2023	fin 2023	24/05/2023

Actualités sur le thème de l'eau

Pollutions diffuses - captages

Plan eau Etat-Région et stratégie régionale captages prioritaires déclinés dans la feuille de route de l'État, qui définit les priorités à court terme au regard de l'auto-évaluation réalisée à l'été 2022 par les PRPDE (*présentée en conférence ligérienne de l'eau du 10/02/2023*) :

- **Augmenter le niveau d'ambition des plans d'actions volontaires** qui seront élaborés ou renouvelés dans les prochaines années,
- Activer de manière priorisée **l'outil ZSCE**.

Actualités sur le thème de l'eau

Pollutions diffuses - captages

Priorités définies dans la feuille de route Etat pour les 2 démarches (menées en parallèle) :

- Plans d'actions volontaires (démarches portées par les PRPDE)
- Outil ZSCE (démarches portées par les services de l'Etat)

A partir de 2023 :

- **Elaboration de plan d'actions** pour les captages non-encore dotés
- **Démarche ZSCE :**
 - lancement définition et délimitation des ZPAAC pour les 6 captages prioritaires vendéens ;
 - lancement de l'élaboration du 1^{er} programme d'actions : sur 8 captages.

2024 et années suivantes :

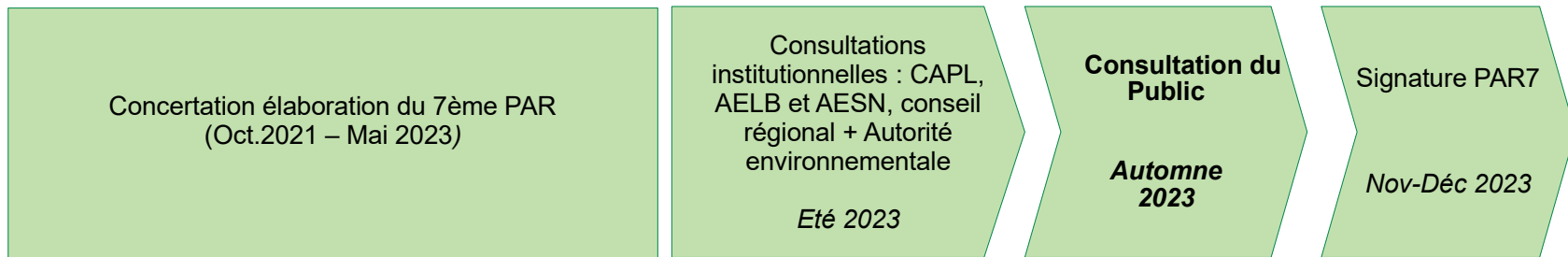
- **Définition des objectifs** par captage pour fin 2024 dans tous les cas ;
- **Elaboration/révision plans d'actions** au gré des renouvellement CTEau.

Actualités sur le thème de l'eau

Pollutions diffuses - PAR

Révision du programme d'action régional nitrates (PAR)

- Publication du 7ème programme d'action national nitrates en février 2023
- Publication des derniers textes encadrant les PAR en mars 2023



Objectif : Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 des 7èmes programmes d'action (PAN+PAR)

Diaporama de la dernière réunion de suivi du PAR décembre 2022 :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/programme-d-actions-regional-nitrates-a4592.html>

Actualités sur le thème de l'eau

Connaissances

Datalab'eau :

<http://www.datalabeau.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

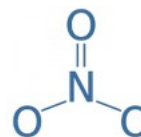
Toutes les données eau valorisées ou produites par la DREAL

> Données disponibles : données pesticides ESU 2020, données nitrates 2007-2020 ESU-ESO, données températures

GRANDS DOSSIERS



Indicateurs étiages
+ LIRE LA SUITE



Nitrates
+ LIRE LA SUITE



Pesticides
+ LIRE LA SUITE



Températures des cours d'eau
+ LIRE LA SUITE



Hydrobiologie
+ LIRE LA SUITE



Suivi hydrologique
+ LIRE LA SUITE



États écologique, chimique et quantitatif des eaux 2017
+ LIRE LA SUITE



Plan d'Actions Opérationnel Territorialisés (PAOT)
+ LIRE LA SUITE



Compétence GEMAPI
+ LIRE LA SUITE



Captages prioritaires (à venir)



Obstacles à l'écoulement (à venir)



Suivi plans d'eau (à venir)
+ LIRE LA SUITE